Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro MS, veuillez visiter :
bacproms.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro MS

Baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-MS-E2-U2** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Surveillance des lieux et maîtrise des accès (3 questions) **Page 3**

2. Protection des personnes et gestion d’une situation d’urgence (3 questions) **Page 5**

3. Constat d’une atteinte aux biens et compte rendu (3 questions) **Page 7**

4. Prévention d’une atteinte à l’environnement (3 questions) **Page 9**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bacproms.fr/assets/annales/bac-pro-ms/Prévention et protection des personnes, des biens et de l'environnement/2026/Bac Pro MS - Prévention et protection des personnes, des biens et de l'environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Surveillance des lieux et maîtrise des accès

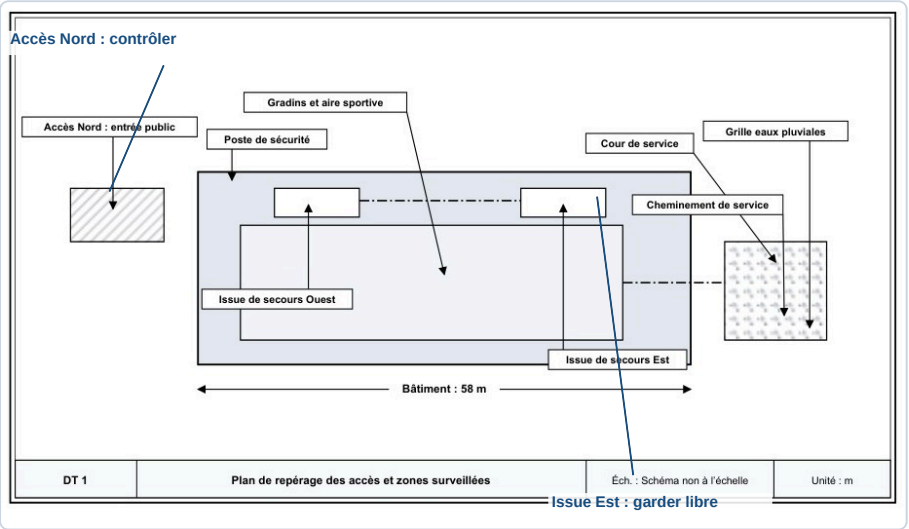
Avant l'ouverture au public du Palais des sports des Rives, l'agent doit exploiter le plan du site et les consignes d'affectation des postes. Il contrôle aussi l'occupation de l'établissement au regard de la jauge opérationnelle de 480 personnes.

Question 1.1. À partir du plan DT 1, relevez deux accès ou zones qui nécessitent une surveillance particulière avant l'ouverture au public et indiquez, pour chacun, le risque correspondant.

Accès ou zone	Risque à prévenir
Accès Nord, entrée du public	Entrées non contrôlées ou anomalie lors de l'admission
Issue de secours Est	Issue encombrée ou inutilisable, gênant l'évacuation

Le plan repère l'entrée du public au Nord et les issues de secours à l'Ouest et à l'Est. Avant l'ouverture, l'accès Nord doit être surveillé pour contrôler les entrées. L'issue Est doit rester libre et utilisable pour permettre l'évacuation. Ces deux zones nécessitent donc une vigilance adaptée, conformément à l'indication du plan selon laquelle les accès et dégagements doivent rester libres.

Accès et issue à surveiller



✓ RÉPONSE À RETENIR

Surveiller l'accès Nord pour contrôler les entrées et l'issue Est pour préserver un dégagement d'évacuation libre.

Question 1.2. À partir du relevé DT 3, calculez le nombre de personnes déjà présentes dans l'établissement et la capacité restante avant d'atteindre la jauge opérationnelle de 480 personnes. Présentez les opérations effectuées.

À 18 h 20, les personnes présentes comprennent le public déjà contrôlé, les personnes accréditées et le personnel ou les prestataires. On additionne ces trois effectifs, puis on retranche le total de la jauge opérationnelle de 480 personnes. La différence donne la capacité restante avant d'atteindre cette jauge.

Calculs : 376 + 28 + 14 = 418 personnes présentes ; 480 - 418 = 62 personnes restantes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Effectif présent : 418 personnes. Capacité restante avant d'atteindre la jauge : 62 personnes.

Question 1.3. En vous appuyant sur le DT 2, complétez le DR 1 en affectant les cinq agents aux postes prévus. Indiquez la mission principale de chaque poste et précisez si l'agent affecté à la ronde peut remplacer un agent du contrôle d'accès sans autorisation du responsable de site.

La répartition du DT 2 affecte un agent au poste de sécurité, deux à l'accès Nord, un à l'accès de service et un à la ronde. Les agents de l'accès Nord restent en binôme pendant l'admission. Le poste de sécurité centralise les informations et tient la main courante ; l'accès de service contrôle les prestataires ; la ronde surveille les zones communes et signale les risques.

L'agent de ronde ne peut pas remplacer un agent du contrôle d'accès sans autorisation du responsable de site. Il ne doit pas non plus abandonner une intervention sans en informer le poste.

DR 1 complété : affectation des agents

Poste	Nombre d'agents à affecter	Mission principale	Consigne de vigilance
Poste de sécurité	1	Centralise courante	Relève autorisée
Accès Nord : entrée public	2	Contrôle observer	Rester en binôme
Accès de service	1	Fermé hors passage autorisé	
Ronde intérieure et extérieure	1	Surveiller risques	Informer le poste
Total des agents affectés	5	Total	Affectation conforme

✓ RÉPONSE À RETENIR

Affectation : 1 au poste de sécurité, 2 à l'accès Nord, 1 à l'accès de service et 1 en ronde. La ronde ne remplace pas le contrôle d'accès sans autorisation.

2. Protection des personnes et gestion d’une situation d’urgence

Pendant une rencontre sportive, une spectatrice signale une personne consciente assise au sol dans les gradins Est, qui ne parvient pas à se relever, tandis qu’un groupe gêne l’accès à l’allée. Les consignes opérationnelles et les horaires du poste servent à déterminer la conduite à tenir et les délais d’intervention.

Question 2.1. Présentez, dans l’ordre, les premières actions attendues de l’agent qui découvre la situation. Traitez de la protection de la personne, de l’alerte, de la sécurisation de l’accès et de la transmission au poste de sécurité, en vous appuyant sur les consignes du DT 2.

1. L’agent se protège et évalue visuellement la situation, sans poser de diagnostic. Il ne déplace pas la personne, sauf danger immédiat.
2. Il alerte le poste de sécurité par radio et décrit la situation. Il suit les consignes du poste concernant la demande de secours.
3. Il protège la zone et fait dégager l’allée afin de faciliter l’accès des secours, sans mettre le public en danger.
4. Il transmet au poste la localisation, l’état apparent de la personne et la gêne à l’accès. Il reste auprès de la personne et facilite l’arrivée des secours.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Évaluer sans diagnostic, alerter le poste, protéger la personne et la zone, dégager l’allée et transmettre les faits au poste.

Question 2.2. À partir du DT 3, calculez en minutes le délai entre le signalement et l’arrivée de l’agent sur place, puis le délai entre l’appel aux secours et leur arrivée. Présentez les deux résultats.

Les horaires sont ceux de l’horloge du poste. Le délai entre le signalement reçu à 19 h 04 et l’arrivée de l’agent à 19 h 07 est de 3 minutes : 7 - 4 = 3. Entre l’appel aux secours à 19 h 08 et leur arrivée à 19 h 16, il s’écoule 8 minutes : 16 - 8 = 8. Les deux événements de chaque calcul ont lieu dans la même heure.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signalement à arrivée de l’agent : 3 min. Appel aux secours à leur arrivée : 8 min.

Question 2.3. Indiquez deux informations factuelles que l’agent doit transmettre au poste de sécurité après l’arrivée des secours, sans établir de diagnostic médical.

L’agent transmet au poste des faits précis, sans interprétation médicale. Il peut rappeler que, lorsqu’il est arrivé, la personne était consciente, assise au sol et ne parvenait pas à se relever. Il signale aussi que le groupe de spectateurs gênait l’accès à l’allée. Après l’arrivée des secours, il vérifie la situation et actualise son compte rendu avec les faits qu’il constate alors. Il ne suppose ni la cause de la situation ni l’existence d’une blessure.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Personne constatée consciente, assise au sol et incapable de se relever ; groupe de spectateurs gênant l’accès à l’allée.

3. Constat d’une atteinte aux biens et compte rendu

Un spectateur rapporte la disparition d’un sac laissé sur un banc près de l’accès Nord, et l’agent constate ensuite un sac ouvert au sol à proximité. Les consignes encadrent la sécurisation de la zone, le recueil des informations et la rédaction d’un compte rendu distinguant observations, propos rapportés et faits non établis.

Question 3.1. Décrivez les actions immédiates à réaliser pour sécuriser la zone, recueillir les premières informations et rendre compte au poste de sécurité. Distinguez explicitement ce qui a été observé de ce qui a été rapporté par le spectateur.

1. Sécuriser le secteur près du banc et ne pas manipuler le sac.
2. Recueillir volontairement les faits et l’identité utile du spectateur, sans présenter sa déclaration comme une constatation.
3. Transmettre au poste l’heure, le lieu et les éléments recueillis. Distinguer le sac disparu, rapporté par le spectateur, du sac ouvert observé au sol à 19 h 34 ; l’agent n’a pas vu qui l’a déplacé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sécuriser sans toucher au sac, recueillir les faits volontairement et rendre compte au poste en distinguant déclaration et observation.

Question 3.2. Indiquez deux limites à respecter par l’agent concernant la personne éventuellement soupçonnée et les images de vidéoprotection, en vous référant aux consignes du DT 2.

L’agent ne doit ni accuser, ni fouiller, retenir ou contraindre une personne éventuellement soupçonnée. Pour la vidéoprotection, il ne copie ni ne diffuse les images. Il signale au responsable de site l’intérêt éventuel d’une vérification et préserve l’heure et la zone concernées ; seul le responsable habilité peut demander l’extraction.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas accuser, fouiller ou retenir une personne ; ne pas copier ni diffuser les images. L’extraction relève du responsable habilité.

Question 3.3. Complétez le DR 2 sous la forme d’un compte rendu professionnel concis. N’ajoutez aucun fait qui ne figure pas dans l’énoncé ou dans les documents.

Le compte rendu sépare les propos rapportés des constatations. La date n’étant pas indiquée, elle n’est pas ajoutée. Les actions proposées sont indiquées comme à réaliser, et non comme déjà effectuées.

Rubrique	Éléments à consigner
Date et heure des faits rapportés	19 h 32 ; date non précisée.
Lieu	Banc près de l’accès Nord.
Propos rapportés par le spectateur	Il déclare que son sac, laissé sur le banc, a disparu.
Constatation personnelle de l’agent	À 19 h 34, l’agent a observé un sac ouvert au sol près du banc. Il n’a pas vu qui l’a déplacé.
Actions immédiates et transmissions	Sécuriser les lieux, recueillir volontairement les faits utiles et rendre compte au poste de sécurité.
Informations non établies	L’identité de la personne ayant déplacé le sac et les circonstances de sa disparition.

DR 2 complété : compte rendu concernant le sac

Rubrique	Éléments à consigner
Date et heure des faits rapportés	19 h 32 ; date non précisée
Lieu	Banc près de l’accès Nord
Propos rapportés par le spectateur	Sac laissé sur le banc déclaré disparu
Constatation personnelle de l’agent	19 h 34 : sac ouvert au sol Déplacement non vu
Actions immédiates et transmissions	À faire : sécuriser, recueillir, informer le poste
Informations non établies à ne pas présenter comme des faits	Auteur et circonstances non établis

✓ RÉPONSE À RETENIR

Disparition rapportée à 19 h 32 ; sac ouvert observé à 19 h 34 ; auteur et circonstances non établis.

4. Prévention d’une atteinte à l’environnement

Lors d’une ronde extérieure, l’agent constate une flaque de liquide inconnu près du cheminement de service, une trace vers un chariot de maintenance et une grille d’évacuation des eaux pluviales à proximité. Il doit prévenir les risques, respecter les limites d’intervention et assurer la traçabilité de l’événement.

Question 4.1. Identifiez les risques pour les personnes et pour l’environnement. Décrivez les premières mesures de mise en sécurité à prendre sans toucher au liquide ni entreprendre une opération de nettoyage non autorisée.

Le liquide inconnu peut provoquer une glissade ou un contact dangereux. Il présente aussi un risque de pollution s’il rejoint la grille d’évacuation. Appliquer les consignes du DT 2 :

- Éloigner le public et baliser à distance.
- Alerter par radio le poste de sécurité et le responsable de site.
- Demander l’intervention du service compétent.

Ne pas toucher, sentir, mélanger, déplacer ou nettoyer le produit. Ne pas obstruer la grille avec du matériel non prévu.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Éloigner le public, baliser à distance, alerter le poste et le responsable, puis demander le service compétent. Ne pas toucher ni nettoyer le produit.

Question 4.2. À partir du DT 1, précisez pourquoi la proximité de la grille d’évacuation modifie le degré de priorité de l’intervention. Indiquez les personnes ou services auxquels l’information doit être transmise selon le DT 2.

Le DT 1 place la grille d’évacuation des eaux pluviales dans la cour de service, près du cheminement extérieur. La flaque pourrait donc atteindre la grille et polluer le réseau d’évacuation : ce risque justifie une intervention prioritaire. Selon le DT 2, l’agent alerte le poste de sécurité et le responsable de site. Le poste de sécurité joint le service technique, chargé du traitement des déversements et des anomalies techniques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La proximité de la grille crée un risque de pollution des eaux pluviales. Alerter le poste et le responsable, qui fait joindre le service technique.

Question 4.3. Énumérez les éléments à consigner dans la main courante afin d’assurer le suivi de l’événement et la traçabilité des mesures prises.

Pour assurer le suivi, consigner les faits observés et les mesures effectivement prises, sans présenter une action prévue comme déjà réalisée.

1. Date et heure : constat à 20 h 05.
2. Lieu : près du cheminement de service, avec une grille d’évacuation à proximité.

3. Constat : flaque de liquide inconnu et trace vers un chariot de maintenance ; aucun contact avec le liquide n’a été signalé.
4. Noter les alertes et transmissions, avec leurs horaires et destinataires, les mesures prises et la réponse ou l’intervention du service compétent lorsqu’elle est connue.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consigner l’heure, le lieu, les faits observés, l’absence de contact signalé, les alertes, les mesures réellement prises et leurs suites.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E2 du Bac professionnel Métiers de la sécurité, session 2026, porte le code 26-BCP-MS-E2-U2. D'une durée de 3 heures et affectée du coefficient 4, elle s'appuie sur des situations au Palais des sports des Rives : contrôle des accès et de la jauge, assistance à une personne, atteinte aux biens et risque environnemental. Elle évalue l'analyse des risques, l'application des consignes et la communication professionnelle.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Présence totale = public contrôlé + personnes accréditées + personnel et prestataires déjà présents.
- Capacité restante = jauge opérationnelle - nombre total de personnes présentes.
- Un compte rendu distingue les constatations directes des propos rapportés et des faits non établis.
- Face à un liquide inconnu, éloigner le public, baliser à distance, alerter et demander le service compétent.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifiez les décisions à partir des documents fournis, sans supposer d'informations absentes du dossier.
- Respectez la chronologie et présentez les opérations de calcul ainsi que leurs unités.
- Ne déplacez pas une personne en difficulté sauf danger immédiat et n'établissez aucun diagnostic médical.
- N'accusez, ne fouillez ni ne retenez personne; ne copiez ni ne diffusez les images de vidéoprotection.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le nombre de personnes présentes et la capacité restante ?

Additionnez les effectifs des catégories déjà présentes dans le relevé d'occupation. Soustrayez ce total de la jauge opérationnelle. Présentez les deux opérations et indiquez clairement les résultats en personnes.

Q : Que faire face à une personne consciente qui ne peut pas se relever ?

L'agent se protège, évalue visuellement la situation sans poser de diagnostic, alerte le poste, protège la zone et facilite l'accès des secours. Il ne déplace pas la personne, sauf en cas de danger immédiat.

Q : Comment présenter les calculs de délais dans cette épreuve ?

Repérez les horaires concernés dans le journal du poste, puis calculez l'écart en minutes. Présentez séparément chaque opération et son résultat. La calculatrice n'est pas autorisée pendant cette épreuve de trois heures.

Q : Qu'attend-on dans un compte rendu professionnel et dans la main courante ?

Le compte rendu doit être factuel et distinguer les propos rapportés des constatations de l'agent. Consignez l'heure, le lieu, les faits, les mesures prises et les transmissions, sans présenter une information non établie comme un fait.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacproms.fr/assets/annales/bac-pro-ms/Prévention et protection des personnes, des biens et de l'environnement/2026/Bac Pro MS - Prévention et protection des personnes, des biens et de l'environnement - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro MS : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.